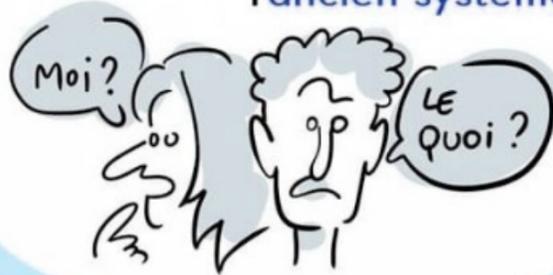


RÈGLES DE FINANÇABILITÉ?

ON RÉCAPITULE !

CAS N°1 Tu es de l'ancien système*



* Tu as été inscrit au moins une fois en bac ou en master entre 2017-2018 et 2021-2022 et tu es toujours dans le même cycle

Tu seras finançable aux mêmes études en 2024-2025 si...

- tu es inscrit.e cette année 2023-2024
- tu étais finançable* cette année
* et pas inscrit.e sur dérogation !!!



CAS N°2 Tu es de la 1^{ère} génération post-réforme** et tu as encore sur ton PAE de cette année 2023-2024 des cr. de bloc I



** Tu as commencé ton bachelier en 2022-23 sans réussir intégralement ta première

Tu seras finançable en 2024-2025 si,...

- au terme de cette année 2023-2024, tu as atteint 45 crédits de bachelier



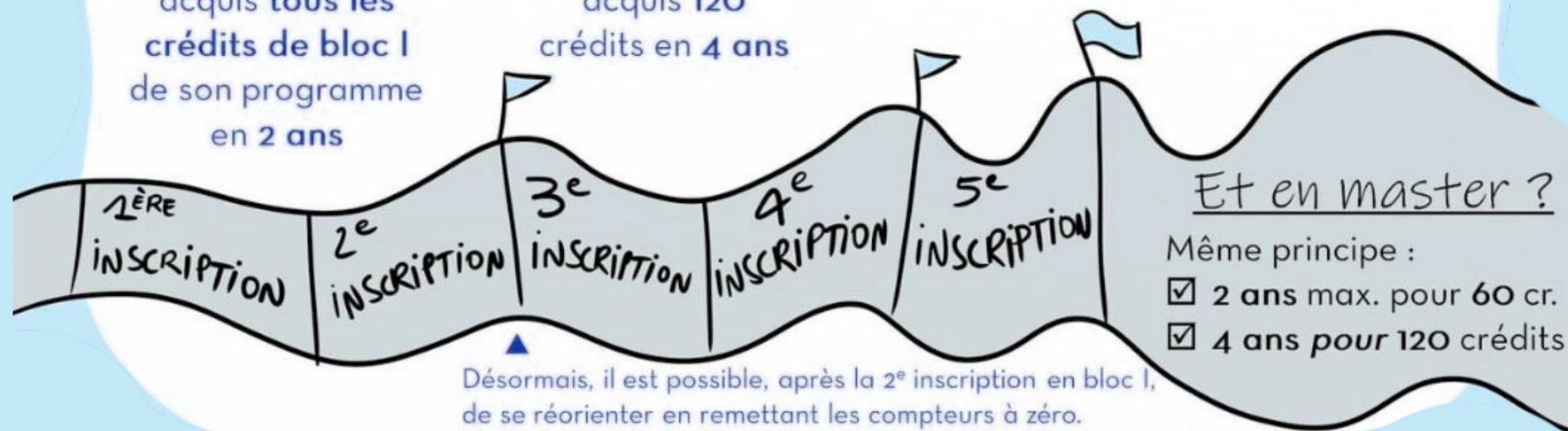
DANS TOUS LES AUTRES CAS DE FIGURE EN 24-25 ET
D'APPLICATION POUR TOUT LE MONDE À PARTIR DE 25-26

les balises sont les suivantes :

Il faut avoir acquis **tous les crédits de bloc I** de son programme en **2 ans**

Il faut avoir acquis **120 crédits** en **4 ans**

Il faut achever le cycle en **5 ans**



Désormais, il est possible, après la 2^e inscription en bloc I, de se réorienter en remettant les compteurs à zéro.

BON À SAVOIR !

Si tu réussis **100%** de ton programme d'année (PAE), tu garantis ta finançabilité de l'année suivante

ET SURTOUT...

Rappelle-toi que le bachelier est
conçu pour être réussi en trois ans.
C'est POSSIBLE.

Et méfie-toi des rumeurs.

